|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/SC.1/S/397 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  24 janvier 2018  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports routiers**

**Session extraordinaire**

Genève, 4-6 avril 2018

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté   
de la session extraordinaire[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

Qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève,   
le mercredi 4 avril 2018 à 9 h 30 (salle VIII)

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR).

3. Infrastructures numériques/intelligentes.

4. Proposition d’accord multilatéral mondial relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS).

5. Questions diverses.

6. Date de la prochaine session.

7. Adoption du rapport de la session extraordinaire.

II. Annotations

1. Adoption de l’ordre du jour

Le SC.1 sera invité à adopter l’ordre du jour de la session.

*Document(s)* : ECE/TRANS/SC.1/S/397.

2. Protocole additionnel à la Convention relative au contrat   
de transport international de marchandises par route,   
concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)

À la dernière session, le SC.1 a prié le secrétariat d’organiser, au début de 2018, une session extraordinaire avec services d’interprétation consacrée à la lettre de voiture électronique, afin d’examiner cette question plus avant et de décider de la voie à suivre.

Il est invité à se pencher sur les solutions possibles pour traduire le Protocole e‑CMR en termes opérationnels, notamment s’agissant de la création d’une plateforme centrale commune et d’autres possibilités. Pour faciliter les débats, le secrétariat a établi une brève note d’information.

*Document(s)* :ECE/TRANS/SC.1/S/2018/1.

3. Infrastructures numériques/intelligentes

À la dernière session, le SC.1 a indiqué qu’il était ouvert et favorable aux systèmes de transport intelligents, notamment ceux relatifs à l’infrastructure routières. Il s’est engagé à s’efforcer d’organiser des manifestations sur le thème des infrastructures numériques/intelligentes pour mieux s’informer des questions nouvelles et à réfléchir à la façon d’intégrer ces évolutions dans son programme de travail.

Dans cette perspective, le secrétariat a invité des intervenants du secteur public, du secteur privé et du secteur à but non lucratif. Le projet de programme est présenté dans le document informel no 1.

*Document(s)* :Document informel no 1.

4. Proposition d’accord multilatéral mondial relatif au transport   
régulier international de voyageurs par autobus   
et autocar (OmniBUS)

À la dernière session, le SC.1 a aussi décidé de continuer à travailler à l’achèvement du projet d’Accord OmniBUS et a demandé au secrétariat de trouver des dates appropriées, en 2018, pour les réunions consacrées à cette tâche.

Le secrétariat s’efforcera de résumer la chronologie des documents de travail relatifs au projet d’Accord OmniBUS afin que le SC.1 puisse reprendre ses travaux.

5. Questions diverses

Le SC.1 souhaitera peut-être examiner d’autres questions.

6. Date de la prochaine session

La prochaine session du SC.1 se tiendra du 16 au 18 octobre 2018, à Genève.

7. Adoption du rapport de la session extraordinaire

Le Groupe de travail adoptera le rapport de sa session extraordinaire.

1. \* Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE : [www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html](https://undocs.org/fr/www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadtransport@unece.org](https://undocs.org/fr/roadtransport@unece.org)). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l’adresse documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne à l’adresse https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=Qx1ejJ, ou de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE ([http://www.unece.org/trans/registfr.html](https://undocs.org/fr/http://www.unece.org/trans/registfr.html)) et de le retourner au secrétariat de la CEE au moins une semaine avant le début de la session, par courrier électronique (roadsafety@unece.org).

   À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité́ et de la sûreté́, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse [http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html](https://undocs.org/fr/http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html). [↑](#footnote-ref-3)